

DECISION DU MAIRE N° D_2020_074

Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

**Objet : Tarifs des redevances d'occupation du domaine public pour travaux -
année 2021**

Le Maire de la Commune de Saint-Priest,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal 2020_041 du 25 mai 2020 donnant délégation au maire

CONSIDERANT que les tarifs des redevances des droits d'occupation du domaine public pour travaux sont déterminés annuellement

DÉCIDE

Article 1 : de fixer les tarifs des redevances pour l'année 2021 des droits d'occupation du domaine public pour travaux dans les conditions prévues dans l'état ci annexé.

Article 2 :

Ces tarifs des redevances sont applicables du 01 janvier au 31 décembre 2021.

#signature#

VILLE DE SAINT-PRIEST

Tarifs service Economie-Emploi

Période : 01^{er} janvier au 31 décembre 2021.➤ Tarifs des redevances d'occupation du domaine public pour travaux

Libellé	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Evolution % 20120/2021
Echafaudage au mètre par jour	0.15 €	0.15 €	0.00 %
Bennes par unité et par jour	7.50 €	7.50 €	0.00 %
Bulles de vente par m ² et par mois	28.00 €	28.00 €	0.00 %
Palissades par mètre linéaire et par jour	0.80 €	0.80 €	0.00 %
Dépôts de matériaux et plots en béton par m ² et par jour	2.50 €	2.50 €	0.00 %
Bungalows de chantier par unité et par mois	15.00 €	15.00 €	0.00 %